

Conseil Syndical 14 mai 2025 à 18 h 00

PROCÈS-VERBAL 2025/03

Date de la convocation : 07/05/2025		
Compétences prévention, valorisation, traitement		
Nombre de membres : 33	Nombre de présents : 18	Nombre de pouvoirs : 0
Administration générale et compétence RCU en lien avec l'UVE		
Nombre de membres : 36	Nombre de présents : 20	Nombre de pouvoirs : 0

 **Présents avec voix délibérative :**

❖ **Membres titulaires : 20**

Communauté de Communes du Grand Pontarlier :

Didier CHAUVIN
Nicolas BARBE
Lionel MALFROY

Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :

François CUCHEROUSSET
Brigitte TAILLARD
Jean-Louis TRUCHE

Communauté de Communes du Val de Morteau :

Bernard JACQUET
Claire REYMOND BALANCHE

SMCOM :

Christian VALLET
Claude COURVOISIER
Michel BEUQUE

Communauté de Communes du Pays de Maïche :

Dominique BERNARD
Martial CORDIER

Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs :

Claude GINDRE
Jean-Luc BARNOUX
Florence SCHIAVON
Ludovic MIROUDOT

Commune de Doubs :

Georges COTE-COLISSON

Commune de Pontarlier :

Daniel DEFRASNE

❖ **Membres suppléants** (ayant voix délibérative en l'absence d'un titulaire) : **1**

Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :

Laurent BRION remplace Paul RUCHET

❖ **Membres titulaires ayant reçu un pouvoir écrit d'un autre titulaire en l'absence de son suppléant** (ayant voix délibérative en l'absence d'un titulaire) : **0**

❖ **Absents excusés :**

Communauté de Communes du Grand Pontarlier :

Jacques PRINCE
Raphaël CHARMIER
Laurence INVERNIZZI

Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :

Pierre-François BERNARD
Benoît BOUCHARD

Communauté de Communes du Val de Morteau :

Jean-Noël CUENOT
Catherine ROGNON
Cédric BOLE

SMCOM :

Elisabeth VIENNET

Communauté de Communes du Pays de Maïche :

Constant CUCHE
Bertrand LOUVET

Communauté de Communes du Plateau du Russey :

Bernard PRETOT
Jean-Marc LERAT

Communauté de Communes du Pays de Sancey/Belleherbe :

Benoît CIRESA
Frédéric ANDRE

Communauté de Houtaud :

Marie-Line D'HOUTAUD

 **Présents sans voix délibérative :**

Jean-Yves MEUTERLOS
Valérie BOFFELLI

Diffusion :

- Membres titulaires et suppléants
- Président(e)s des adhérents
- Directeurs (rices) des services techniques des adhérents
- Services techniques des adhérents
- Agents PRÉVAL et SMCOM
- Site internet

ORDRE DU JOUR

❖ Commission Valorisation Matière

- Bilan tonnages
- Indicateurs techniques
- Bilan insertion centre de tri
- Evolution des modalités de reversement du soutien performances CITEO Emballages aux adhérents de PREVAL

❖ Commission Valorisation Energétique et Réseau de Chaleur

- Etude de danger ValoPôle /Actualisation dossier PAC/AP codificatif
- Projet chaudières Gaz 12,5 MW : point de situation projet et réglementaire, ajustement du planning
- Schéma Directeur RCU 2025-2035 : restitution de travaux du dernier COPIL
- Comparateur Energie France Chaleur Urbaine
- Travaux RCU 2025 : point de situation démarrage de la T1 (renouvellement départ UVE en DN 300)
- Dossier Fonds chaleur 2025-2028
- Chantier démonstratif de valorisation des mâchefers en techniques routières le 27 juin 2025 à Vaudrivillers + enjeux mâchefers pour PREVAL

❖ Commission Administration, Finances et Personnel

- Finances – Consultation prêts bancaires 2025 (budget principal et budget RCU)
- Finances – Clés de répartition des dépenses et des recettes entre budget principal et budget RCU
- Finances – DM N°1 – 2025 – Budget principal
- Finances - Plan de financement extension REBON / validation APD
- Finances – Marché séparateurs, séparateurs, débourbeurs et curage réseaux
- Administration – Nouvelle association réemploi du Bélieu : désignation d'un représentant et d'un suppléant
- Administration – Nouvelle association RECAP Valdahon : désignation d'un représentant et d'un suppléant

Préambule

Le Conseil Syndical s'est réuni le 14 mai 2025 à 18h00 en salle de la Maison Pour Tous, 16 grande rue à SAINTE-COLOMBE sous la Présidence de Monsieur Claude GINDRE.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00.

Après avoir vérifié les règles relatives au quorum, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Lionel MALFROY est désigné pour remplir cette fonction.

Le quorum en début de séance est de 20 membres présents.

Il est précisé qu'il n'a pas été enregistré de pouvoirs.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025.

Le procès-verbal du Conseil Syndical du 27 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Commission Valorisation Matière

Rapporteur : Monsieur Bernard JACQUET, 4ème Vice-Président de Préval et Responsable de la Commission Valorisation Matière.

Point 1 :

Bilan des tonnages 2024

Monsieur Bernard JACQUET propose en premier lieu aux membres du Conseil Syndical un bilan 2024 des tonnages. Il présente les taux de valorisation 2024.

Il dresse un bilan 2024 des OM, des emballages et papiers et du verre. Il présente les résultats de chacune des collectivités adhérentes à Préval et invite chacun à analyser les résultats pour adopter la stratégie la plus optimale à chaque territoire.

Les chiffres clés 2024 ont été adressés à chaque collectivité et sont mis à disposition en séance en version papier.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Point 2 :

Indicateurs techniques déchèteries

Monsieur Bernard JACQUET présente ensuite aux membres du Conseil Syndical un bilan des indicateurs techniques de déchèteries. Il décrit les systèmes d'accès aux déchèteries mis en place et les projets sur 2025.

Il dresse les principaux indicateurs d'activité des déchèteries : nombre d'entrées, nombre d'entrées par foyer, fréquentation horaire, nombre d'heures d'ouverture annuelle et temps disponible par usager. Il présente les résultats de chacune des collectivités adhérentes à Préval et invite chacun à analyser les résultats pour adopter la stratégie la plus optimale à chaque territoire.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Point 3 :

Bilan insertion centre de tri

Monsieur Bernard JACQUET présente le bilan insertion du centre de tri qui salarie du personnel mis à disposition par l'association IDEES 25. Le taux de sortie dynamique de 70% est supérieur à l'objectif fixé.

Il est à noter le récent recrutement par un adhérent de PREVAL d'un agent d'exploitation en déchèterie issu du centre de tri.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Point 4 :

Evolution des modalités de reversement du soutien performances CITEO Emballages aux adhérents de PREVAL

Monsieur Bernard JACQUET rappelle aux membres du Conseil Syndical que, par la délibération N° 2022-76, il a été décidé du mode de répartition des reversements effectués par Préval aux collectivités adhérentes liés au soutien financier apporté par CITEO dans le cadre des performances de tri des emballages selon les modalités suivantes :

- Reversement de 75 % du soutien performances CITEO emballages de l'année n-2 (le dernier connu) ;
- Les 25% restant à Préval et correspondant aux activités portées directement par la compétence traitement, à savoir les soutiens liés aux postes communication et sensibilisation à la gestion des déchets, à la valorisation énergétique et au tri des fibreux/cartons au centre de tri.

Le Vice-Président explique que ce mode de répartition a été fixé sur la base des performances constatées en 2020 et 2021 et selon les règles de l'ancien barème du contrat CITEO. Depuis, la performance a été dopée particulièrement par une amélioration du traitement du tri (liés à des investissements réalisés sur le centre de tri) et par une optimisation de la qualité du tri ; cette performance a été récompensée par une augmentation importante des soutiens versés par CITEO doublée d'une évolution favorable des nouveaux barèmes du contrat CITEO Emballages.

Dans cette période, le Vice-Président précise qu'il n'y a pas eu de modification au niveau des moyens affectés à la collecte, à part une augmentation légère des quantités collectés entre 2023 et 2024 (de l'ordre de 2,9%).

Il convient donc de faire évoluer les règles de répartition des reversements afin de tenir compte des nouveaux équilibres entre les activités qui relèvent de la compétence collecte et celles qui émanent des activités traitement.

Dès lors, le Vice-Président propose aux membres du Conseil Syndical de :

- Reverser aux adhérents 75 % des soutiens performances CITEO emballages de l'année n-2 (le dernier connu) avec un plafond de reversement fixé à 2 millions d'€uros ; et ce pendant la durée de l'actuel contrat CITEO (1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029).
- Procéder au reversement de ces soutiens aux adhérents par acomptes mensuels à compter du 1^{er} juillet 2025. Les reversements du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025 seront donc faits en 2 versements correspondants au 1^{er} trimestre 2025 et au second trimestre 2025.

La répartition de ces soutiens performances CITEO emballages de l'année N est ventilée par adhérent en fonction des performances des adhérents calculés en année N-2.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical acceptent, à l'unanimité, ces propositions applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les nouvelles modalités de reversement et au 1^{er} juillet 2025 pour le reversement sous forme d'acomptes mensuels et ce sur la durée restante du contrat CITEO dont le terme est fixé au 31/12/2029.

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Commission Valorisation Energétique et Réseau de Chaleur

Point 1 :

Etude de danger ValoPôle /Actualisation dossier PAC/AP codificatif
Tarifs RCU 2025 et projection CA 2025

Le Président informe les membres du Conseil Syndical qu'une étude de dangers a été engagée sur Valopôle (partie UVE et mâchefers) suite au Porter à connaissance (au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement) déposé en février 2024 pour les travaux en lien avec le BREF Incinération (travaux UVE 2023 -2023). L'étude de danger sera intégrée au PAC et permettra ainsi d'élaborer un nouvel arrêté préfectoral codificatif pour l'ensemble de Valopôle qui fera la synthèse de l'ensemble des arrêtés en cours d'application. La signature du nouvel arrêté est prévu courant 2025.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Point 2 :

Projet renouvellement chaudière gaz : point de situation du projet, ajustement du planning

Le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical la récente actualisation du Schéma Directeur du Réseau de Chaleur Urbain et la décision prise en octobre 2024 de porter le réseau à une capacité de distribution de 56 GWh en privilégiant le remplacement de la chaudière à gaz actuelle de marque SOCOMAS par deux chaudières gaz de puissance respective de l'ordre de 12,5 MW. L'investissement était programmé pour 2025.

Or en raison du dépôt du dossier Cas par Cas auprès de l'Etat et de la demande de la part de GRDF d'une étude de dimensionnement de la canalisation alimentant le poste de livraison, il convient de décaler les travaux de remplacement de la chaudière actuelle au printemps 2026 pour une mise en service à l'automne 2026.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, prennent bonne note de ces informations et émettent un avis favorable à l'actualisation du planning de travaux.

Point 3 :

Schéma Directeur RCU 2025-2035 : restitution de travaux du dernier COPIL

Le Président rappelle que le COPIL de restitution du Schéma Directeur du RCU s'est tenu le 27 mars dernier. Il rappelle les enjeux importants, présente les opportunités offertes et le scénario retenu. Il détaille à l'assemblée le plan d'actions au plan technique, économique et juridique qui sera mis en œuvre au cours des 10 prochaines années.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, prennent bonne note de ces informations.

Point 4 :

Comparateur Energie France Chaleur Urbaine

Le Président présente une étude de France Chaleur Urbaine, organisme d'Etat en charge de l'observation des réseaux de chaleur, qui détaille pour un logement donné le coût estimatif annuel de chaleur (chauffage et ECS) selon le mode de chauffage adopté.

Le Président présente les chiffres communiqués par deux abonnés du RCU de Pontarlier pour le même type de logement et constate que le réseau développé par Préval est très compétitif puisque la facture moyenne annuelle est inférieure de 20% aux données nationales consolidées par France Chaleur Urbaine.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Point 5 :

Travaux RCU 2025 : point de situation démarrage de la T1 (renouvellement départ UVE en DN 300)

Le Président présente aux membres de l'assemblée un point de situation des travaux du Réseau de Chaleur Urbain engagés pour 2025. Il s'agit du renouvellement de la canalisation de départ de l'UVE en diamètre 300 pour permettre notamment le raccordement du prochain espace nautique de la ville de Pontarlier. Le chantier va provoquer des perturbations de circulation pendant un mois environ rue des tourbières puis sur la rue Laffly de mai à fin juillet 2025.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

Point 6 :

Dossier Fonds chaleur 2025-2028

Le Président explique aux membres du Conseil Syndical qu'à la suite de l'adoption du programme de travaux à réaliser sur le Réseau de Chaleur Urbain défini dans le cadre du Schéma Directeur, il convient de déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre du dispositif fonds de chaleur pour les années 2025-2028.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical acceptent à l'unanimité la proposition du Président et l'autorisent à déposer la demande de subvention et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Point 7 :

Chantier démonstratif de valorisation des mâchefers en techniques routières le 27 juin 2025 à Vaudrivillers + enjeux mâchefers pour PREVAL

Le Président annonce l'organisation d'une démonstration de valorisation de mâchefers sur un chantier routier le 27 juin 2025 à 10H sur la commune de Vaudrivillers en collaboration avec l'entreprise VERMOT TP. L'objectif est de sensibiliser les maîtres d'ouvrages publics et les partenaires institutionnels aux enjeux que représente la valorisation des mâchefers en techniques routières pour le territoire.

Le Président rappelle que sans valorisation de ce sous-produit, l'augmentation des coûts de traitement des OM est estimée à 10%. Il précise qu'il faut 10 chantiers par an comme celui de Vaudrivillers pour valoriser la production annuelle de mâchefers de PREVAL. Il invite donc chacun à participer à cette démonstration.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de cette invitation.

Commission Administration Finances et Personnel

Point 1 :

Consultation prêts bancaires 2025 (budget principal et budget RCU)

Le Président informe les membres du Conseil Syndical que pour répondre aux besoins de financement 2025, une consultation sera prochainement lancée.

- Pour le budget principal le besoin en financement s'établit à 2.7 M€. Il correspond au financement des travaux de la recyclerie du Bélieu, des travaux d'agrandissement de la recyclerie de Maîche et des études relatives au projet de Valdahon ainsi qu'à l'acquisition du terrain sur la ZAE des Gravilliers à Pontarlier.
- Pour le budget annexe, le besoin en financement s'établit à 2.3 M€. Il correspond aux travaux projetés sur le RCU pour 2025. décompose comme suit :

Une consultation auprès de neuf organismes bancaires est lancée avec une date de remise des offres fixée au 9 juin à 12H.

Les membres du Conseil Syndical en prennent bonne note.

Point 2 :

Finances – Clés de répartition des dépenses et des recettes entre budget principal et budget RCU

Le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que, par délibération N° 2024-40 du 27 juin 2024, il a été décidé de la mise en place d'un budget annexe SPIC pour l'activité RCU à compter du 1er janvier 2025.

Les services de la DGFIP sollicitent des précisions sur la ventilation de certaines dépenses et recettes entre le budget principal et le budget annexe.

Le Président propose donc les clés de répartition et affectation suivantes :

	Affectation au budget RCU
Achat énergie R1 UVE	MWh consommés X prix unitaire
R1 Gaz et électricité	MWh consommés X prix unitaire
Eau et assainissement	M3 X prix unitaire
Taxe foncière	20% de la Taxe Foncière
Charges de personnel	2.8% du chapitre 012 réalisé au budget principal
Locations chaudières	100%
Contribution adhérents - administration générale	20%

Cette ventilation sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, valident ces clés de répartition des dépenses et des recettes entre le budget principal et le budget annexe RCU.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Point 3 :

Finances – DM N°1 – 2025 – Budget principal

Le Président présente aux membres du Conseil Syndical une proposition de virement et d'ouverture de crédits selon les modalités suivantes :

Section d'investissement

Dépenses

Chap 23 - Immobilisations en cours	-660 000 €
<hr/>	
Article 2313 - Constructions	
Chap 21 - Immobilisations corporelles	660 000 €
<hr/>	
Article 21828 - Autres matériels de transport	
Chap 21 - Immobilisations corporelles	400 000 €
<hr/>	
Article 2111 - Terrains nus	
TOTAL - Dépenses Investissement	400 000 €

Recettes

Chap 16 - Emprunt	400 000 €
<hr/>	
Article 1641 - Emprunts en euros	
TOTAL - Recettes Investissement	400 000 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Syndical acceptent la proposition et autorisent le Président à procéder à ces virements et transferts de crédits.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Point 4 :

Finances – Projet extension REBON - validation APD

Le Président présente à l'assemblée l'Avant-Projet Définitif relatif à l'agrandissement de la recyclerie de Maîche dont la gestion est confiée à l'association ReBon.

Il présente également le projet de financement prévisionnel.



PROJET AGRANDISSEMENT RECYCLERIE MAICHE

— Avant-Projet Définitif (APD) —



- 1** Extension sur 2 niveaux (277 m² emprise au sol)
 - RDC : Magasin (230 m²)
 - R+1 : Espace Valorisation (118m²) et espaces communs (90 m² : bureaux, salle de réunion, ...)
- 2** Ajout de 2 couvertures (casquettes)
 - Zone « Accueil Dons/Pre-Tri »
 - Accès Magasin
- 3** Flux de Circulation + Stationnement
 - Portail entrant/Portail sortant
 - Acquisition de parcelle (590m²) + Voirie à consolider
- 4** Photovoltaïque
 - Production d'électricité pour de l'autoconsommation



APD
Plan Masse
Echelle 1/200

Projet Agrandissement Recyclerie Maiche

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	€ HT	base d'estimation
Maîtrise d'œuvre sans variante plancher bois	109 213,60 €	11 % du montant des travaux HT
Etudes annexes - Topographique	800,00 €	devis
Etudes annexes - étude géotechnique G2 A'	3 100,00 €	devis
Contrôle Technique	8 439 €	devis
CSS	5 000,00 €	devis
Achat parcelle complémentaire	8 850,00 €	estimation
Géometre pour bornage	2 000,00 €	estimation
Frais Notaire		estimation
Travaux de construction	992 850,89 €	Enveloppe APD
TOTAL	1 130 253,72 €	

Photovoltaïque non inclus

Le calendrier du projet prévoit un dépôt de permis de construire pour les prochaines semaines et le lancement de l'appel d'offres pour les travaux en début d'automne avec un début de travaux programmé en fin d'année 2025.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical valident l'Avant-Projet Détaillé et autorisent le Président à passer à la phase PRO-EXE.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Point 5 :

Finances – Marché séparateurs, séparateurs, débourbeurs et curage réseaux

Le Président explique que par délibération N°2024/46 en date du 27/06/2024, le Conseil Syndical a approuvé le lancement d'un marché à procédure adaptée pour le nettoyage des séparateurs, débourbeurs et curage des réseaux des plateformes déchets verts et des déchèteries.

Compte tenu des montants estimés, il conviendrait d'opter pour une procédure formalisée (appel d'offre ouvert) avec les caractéristiques suivantes :

- Durée : 3 ans + 1 an + 1 an
- Publication : 23/05/2025
- Remise des offres : 26/06/2025
- Ouverture des plis : 26/06/2025
- Attribution : 03/07/2025
- Date début des prestations : 01/10/2025
- Montant prévisionnel global (sur 5 ans) : 210 000 € HT

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité :

- Décident de lancer ce marché dans les conditions énoncées ci-dessus,
- Autorisent le Président à signer ce marché et à signer tout document relatif à ce marché.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Point 6 :

Administration – Nouvelle association réemploi du Bélieu : désignation d'un représentant et d'un suppléant

Le Président propose aux membres du Conseil Syndical l'adhésion de Préal à l'association qui assurera la gestion de la prochaine recyclerie du Bélieu dénommée « L'atelier du Bélieu ». Il précise qu'il convient de désigner un élu pour siéger au Conseil d'administration de cette association.

Le but de l'association sera de :

- Valoriser et réemployer des matériaux de construction, des articles et objets divers destinés à être jetés et réutilisables,
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à travers toutes activités concourant à ce premier objectif,
- Sensibiliser la population à la gestion, à la réparation, au tri et à la valorisation des déchets, aux démarches responsables de consommation, ainsi qu'à l'éducation à l'environnement,
- Partager les savoir-faire intergénérationnels.

Les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, décident :

- d'accepter la proposition du Président d'adhérer à l'association,
- de désigner Monsieur Bernard Jacquet en tant que représentant titulaire de Préal au sein de cette association et Monsieur Pierre-François BERNARD, son suppléant.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Point 7 :

Administration – Nouvelle association RECAP Valdahon : désignation d'un représentant et d'un suppléant

Le Président propose aux membres du Conseil Syndical l'adhésion de Préval à l'association qui assurera la gestion de la maison du réemploi/recyclerie implantée à Valdahon dénommée « Récap ».

Il précise qu'il convient de désigner un élu pour siéger au Conseil d'administration de cette association.

Son but sera de :

- Mettre en place et favoriser des actions de sensibilisation, de promotion et de préventions pour :
 - Une gestion maîtrisée des ressources naturelles,
 - Le réemploi des objets,
 - La réduction et la valorisation des déchets-ressources,
 - La préservation des biens communs (naturels, sociaux et sociétaux détaillés dans la charte),
 - La réappropriation individuelle de la consommation.
- Coconstruire le modèle de structuration de la solution de gestion de la maison du réemploi aux cotés des acteurs publics,
- Participer à une dynamique de coopération avec l'ensemble des acteurs locaux qui contribuent à l'évitement de l'utilisation de ressources, au réemploi et au recyclage des déchets,
- Animer, encourager et participer à la sensibilisation et la mise en situation permettant progressivement l'intégration des enjeux liés aux déchets ressources, au réemploi, aux pollutions, aux ressources naturelles, Faciliter l'émergence d'initiatives et de projets locaux, entre autres économiques, sociaux, en adéquation avec les valeurs de l'association,
- Organiser des activités de découverte et développement du territoire en termes de : réemploi, biodiversité, préservation, initiatives inspirantes et autres,
- D'être une structure parfaitement intégrée dans son territoire qui renforce son maillage et le développement des services de proximité,
- Porter des actions de coopération avec les acteurs et savoir-faire existants sur le territoire dans un esprit de convivialité et de bienveillance : collectivités, artisans, entreprises, associations, acteurs sociaux, citoyens ; tendre vers une économie respectant les limites planétaires, juste socialement et sûre écologiquement

Les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, décident :

- d'accepter la proposition du Président d'adhérer à l'association,

- de désigner Monsieur Pierre-François Bernard en tant que représentant titulaire de Préval au sein de cette association et Monsieur Jean-Louis Truche, son suppléant.

Pour : 20

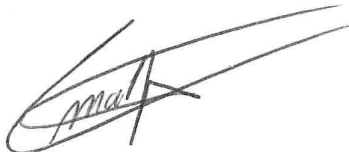
Contre : 0

Abstention : 0

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 20h00.

Le secrétaire de séance,

Lionel MALFROY



Le Président

Claude GINDRE

